

- L'Équipe Mobile d'Appui à la scolarisation s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 14 juin 2019 en faveur de l'amélioration de la scolarisation des enfants en situation de handicap.
- Elle intervient de la maternelle au lycée.

Secteur d'intervention

La circonscription de Val de Reuil :
31 écoles, 3 collèges et 1 lycée



Équipe



Equipe de Direction



Coordinatrice
Educatrice spécialisée
Mme **BRANCHU** Mathilde



Psychologue
Mme **GUILLOTON** Camille



Psychomotricienne
Mme **DECAEN** Mélanie



Equipe Mobile d'Appui
médico-social à la
Scolarisation

Val de Reuil - Le Vaudreuil



Contact

- ☎ 07.44.90.01.49
- ✉ emasvdr@trisomie21-normandie.fr
- 🌐 www.trisomie21-normandie.org
- 📍 **École Élémentaire le Pivollet**
7 Passage des Turbulents
27100 VAL DE REUIL

**Sensibiliser, conseiller et
soutenir les équipes
enseignantes**

qui accueillent des enfants à Besoins
Éducatifs Particuliers, avec ou sans diagnostic

Qu'est ce qu'une EMAS ?

Les EMAS ont pour objectifs de:

- Renforcer l'école inclusive en favorisant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Accompagner et soutenir les enseignants et les équipes pédagogiques dans l'accueil d'enfants à besoins éducatifs particuliers.
- Éviter la rupture de parcours en apportant appuis et conseils.

Pour qui ?

- **Pour toutes les personnes travaillant au sein d'un établissement scolaire auprès d'un enfant à besoins éducatifs particuliers :**
 - Avec ou sans diagnostic
 - Avec ou sans notification MDPH
 - Avec ou sans AESH
- **Pour tous les enfants à besoins éducatifs particuliers sur sollicitation du PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité)**

Quelles sont les missions ?

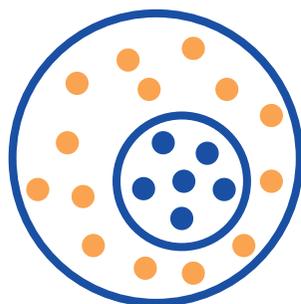
Sur sollicitation de l'Éducation nationale :

- **Actions de sensibilisations et d'informations**
- **Appui-ressource**

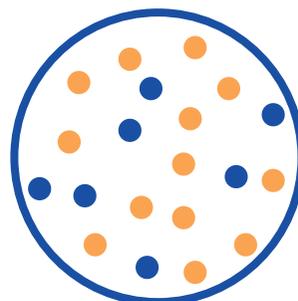
Sur sollicitation du PAS :

- **Conseil et soutien des établissements scolaires**
- **Appui et conseil**
- **Intervention auprès d'un élève ou un groupe d'élève**
- **Soutien aux familles**

Intégration



Inclusion



Comment solliciter l'EMAS ?

Dans le cadre d'une sensibilisation :

- 1** Remplir la fiche de saisine avec l'accord de l'IEN/ chef d'établissement.
- 2** Transmission de la fiche à l'EMAS par l'IEN / chef d'établissement.
- 3** L'EMAS prend contact avec l'établissement et envoie le formulaire de recueil de besoins.
- 4** Etude de la demande en interne à l'EMAS et co-construction de la sensibilisation.
- 5** Mise en oeuvre de la sensibilisation.

Dans le cadre d'une intervention directe auprès de l'enfant :

- 1** Solliciter le PAS qui transmettra une demande à l'EMAS si besoin.

Nous sommes disponibles pour vos questions